



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-18966>

Département(s) de publication : **92, 75**

Annonce n° **26-18966**

Services

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-88292

Mis en ligne sur le site [www.boamp.fr](http://www.boamp.fr) le 01/08/2025

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Ville de Neuilly-sur-Seine

**Type de Numéro national d'indentification :** SIRET

**N° National d'identification :** 21920051600017

**Ville :** Neuilly-sur-Seine

**Code postal :** 92200

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 92, 75

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude de faisabilité technique, économique et financière relative à un réseau de chaleur et de froid sur la commune de Neuilly-sur-Seine

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 79311000

**Type de marché :** Services

**Description succincte du marché :** Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude de faisabilité technique, économique et financière relative à un réseau de chaleur et de froid sur la commune de Neuilly-sur-Seine

**Critères d'attribution :** Valeur Technique : 60 points Prix : 40 points

### Section 4 - Attribution du marché

**Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :**

Attribué le 16/02/2026 au groupement SAGE SERVICE ENERGIE-RAVETTO - 48957505000047 - 174, Avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly sur Seine. Le marché est traité à forme composite, traité d'une part à prix forfaitaire pour la mission de base et d'autre part à bons de commandes dans la limite maximum de 40 000 euros HT pour des prestations supplémentaires. Voir les articles L.551-1 à 23 du code de justice administrative s'agissant des référés précontractuel et contractuel. Dans le cas

d'un recours en contestation de validité du marché, conformément à un arrêt du Conseil d'Etat (CE, 4 avril 2014, Département du Tarn-et-Garonne, n° 358994), le délai de recours est de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché. Ce recours peut être assorti le cas échéant d'un référé suspension en application de l'article L. 521-1 du Code de justice administrative.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 24/02/2026**